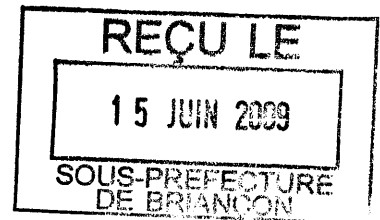


DEXIA

## ENGAGEMENT DE PARTENARIAT



Convention n° PA00819122009



Entre :

La Communauté de communes du Briançonnais, représentée par son représentant légal ou par toute autre personne dûment habilitée à cet effet,

ci-après dénommée «Communauté de communes du Briançonnais»

et

Dexia Crédit Local, société anonyme au capital de 500 513 102 euros immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro B 351 804 042, ayant son siège social 1, Passerelle des Reflets, Tour Dexia Crédit Local La Défense 2, 92913 La Défense Cedex - France, représentée par Yves CABE en sa qualité de Directeur Régional,

ci-après dénommée « Dexia Crédit Local »

## **PREAMBULE**

Dexia Crédit local s'engage à mettre son expertise à disposition de la Communauté de communes du Briançonnais afin de l'accompagner dans la mise en œuvre de ses projets. A ce titre, la Communauté de communes du Briançonnais bénéficiera d'une analyse financière et d'un suivi dans la gestion active de la dette contractée auprès de Dexia Crédit Local.

La signature de cette convention matérialise la volonté explicite de chacune des parties à s'inscrire dans une véritable relation de partenariat à long terme.

La présente convention est constitutive d'un partenariat mais ne constitue ni un engagement de mise à disposition des fonds, ni une obligation à utiliser des crédits existants ou futurs.

## **Titre I- ANALYSE BUDGETAIRE ET FINANCIERE**

### **Article 1 : Les objectifs définis**

Dexia Crédit Local s'engage à réaliser au bénéfice de la Communauté de communes du Briançonnais des analyses financières qui feront le point sur sa situation budgétaire et financière et l'aideront à mesurer la sensibilité de ses marges de manœuvre aux évolutions des principaux postes budgétaires et à appréhender ainsi sa capacité d'investissement future.

### **Article 2 : Les moyens et outils mis en place**

L'analyse financière **rétrospective** s'attachera à apprécier sur les dernières années les grands équilibres financiers de la Communauté de communes du Briançonnais et à relever ses caractéristiques en matière de fiscalité, de politique d'investissement et d'endettement.

L'analyse financière **prospective** permettra d'illustrer la projection des budgets futurs de la Communauté de communes du Briançonnais et d'évaluer entre autres sa capacité d'investissement. Cette analyse pourra par exemple tester, sur les grands équilibres de la collectivité, la sensibilité à la politique fiscale menée, à la politique d'endettement et à l'évolution des coûts de fonctionnement.

En complément de cette analyse financière individuelle et spécifique, Dexia Crédit Local mettra à la disposition de la Communauté de communes du Briançonnais un arrière plan macro économique et institutionnel constitué de notes de conjoncture et de publications relatives aux finances locales.

### **Article 3 : Les modalités**

Dexia Crédit Local présentera, au choix de la Communauté de communes du Briançonnais, aussi bien devant une assemblée élargie que lors de deux rendez-vous sur place, ces analyses financières.

Les dates prévisionnelles et les interlocuteurs pour ces rendez-vous sont précisés dans le plan d'action qui fait partie intégrante de la présente Convention.

## **Titre II- GESTION ACTIVE DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE**

### **Article 1 : Les objectifs définis**

La gestion active de la dette est née à la fin des années 90 et a engendré de fortes économies de frais financiers via deux modalités :

- l'abaissement et l'optimisation du montant des intérêts à régler,

- l'affectation d'excédents de trésorerie à des remboursements de dettes temporaires.

Dexia Crédit Local s'engage à proposer au bénéfice de la Communauté de communes du Briançonnais une analyse budgétaire, des études financières et des stratégies dans le cadre de la gestion active de la dette, dans le respect de la future charte de bonne conduite établie conjointement par les Ministères de l'Economie et des Finances et de l'Intérieur, qui seront :

- **adaptées** à la surface financière et à la capacité de suivi de la Communauté de communes du Briançonnais qui se sera inscrit dans une démarche d'optimisation et/ou de sécurisation et/ou de diversification de ses frais financiers. A ce titre, toutes les stratégies présentées seront dotées d'un historique, de références macro-économiques et d'un test de sensibilité,
- **évaluées** via la fourniture et la présentation annuelle de bilans circonstanciés retraçant et mesurant l'impact des stratégies financières et des arbitrages qui auront été effectués.

Par ailleurs Dexia Crédit Local prendra toutes dispositions auprès de sa filiale Dexia CLF Banque afin que cette dernière propose directement à votre collectivité des placements spécifiquement conçus pour les collectivités locales.

Le suivi de la dette contractée auprès de Dexia Crédit Local porte sur 65% de l'encours total de la dette de la Communauté de communes du Briançonnais à la date de signature des présentes.

## **Article 2 : Les moyens mis en place**

**L'analyse budgétaire de la dette** s'attachera à mettre en évidence les principaux ratios de la Communauté de communes du Briançonnais, notamment la dette / l'épargne, les intérêts de la dette / dépenses de fonctionnement, la marge d'autofinancement courant, le taux d'endettement, l'indicateur de vieillissement de la dette et la capacité de désendettement.

**Le rapport de l'encours Dexia Crédit Local** présentera la photographie de la dette de la Communauté de communes du Briançonnais contractée auprès de Dexia Crédit Local (répartition par taux et index, extinction, de la dette, présentation des échéances par année).

**Le bilan financier personnalisé de la dette** décrira l'évolution de l'encours et du taux moyen de la dette contractée auprès de Dexia Crédit Local sur les derniers exercices. Une comparaison avec les taux de marché ainsi qu'avec différentes strates locales sera également présentée.

En complément de cette analyse budgétaire et des études de dette individuelle et spécifique, Dexia Crédit Local mettra à la disposition de la Communauté de communes du Briançonnais un arrière plan macro économique et financier constitué de notes de conjoncture financières.

Par ailleurs et suite aux enseignements tirés de l'analyse prospective, Dexia Crédit Local informera l'interlocuteur désigné par la Communauté de communes du Briançonnais, dès lors qu'il apparaît que le niveau de taux moyen de la dette retenu par la Communauté de communes du Briançonnais a été atteint, à charge par la Communauté de communes du Briançonnais de décider des actions qu'elle jugera utiles à mener.

### **Article 3 : Les modalités**

Dexia Crédit Local présentera, au choix de la Communauté de communes du Briançonnais, aussi bien devant une assemblée élargie que lors d'un rendez-vous sur place, cette étude financière.

La date prévisionnelle et les interlocuteurs pour ce rendez-vous sont précisés dans le plan d'action qui fait partie intégrante de la présente Convention.

### **Titre III- SUIVI**

Les rendez-vous convenus entre Dexia Crédit Local et la Communauté de communes du Briançonnais permettront de mesurer l'état d'avancement des objectifs fixés. Ils donneront lieu à la rédaction d'un compte-rendu présentant la synthèse des actions, qui sera transmis par Dexia Crédit Local à l'exécutif.

### **Titre IV- MISE EN PLACE ET BILAN**

La convention prend effet à compter de sa date de signature et est d'une durée d'un an sous réserve du Titre V.

Une réunion de bilan aura lieu au plus tard à la fin du mois de janvier 2010, en présence de l'exécutif ou de son délégataire et des interlocuteurs désignés d'un commun accord entre la Communauté de communes du Briançonnais et Dexia Crédit Local. A cette occasion seront réalisées une synthèse des actions menées et une évaluation des résultats par rapport aux objectifs fixés par la Communauté de communes du Briançonnais. Une enquête de satisfaction sera réalisée.

La Communauté de communes du Briançonnais et Dexia Crédit Local décideront à cette occasion de l'opportunité de signature d'une nouvelle convention avec la définition de nouveaux objectifs à atteindre déclinés par la Communauté de communes du Briançonnais.

### **Titre V- DISPOSITIONS GENERALES**

La convention peut être résiliée par l'une des parties par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un préavis d'un mois. Les études et analyses prévues et initiées au titre de la présente convention antérieurement à la résiliation prendront fin à la date de résiliation.

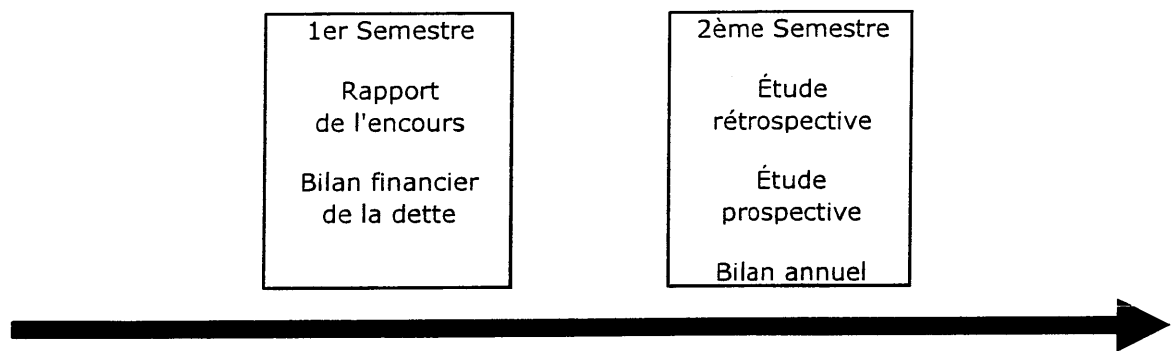
La Communauté de communes du Briançonnais demeure seul décideur des actions à mener. En conséquence la responsabilité de Dexia Crédit Local ne saurait être recherchée de quelque manière que ce soit au titre de la présente Convention et notamment quant au choix du mode de financement ou du mode de sa gestion de dette.

La Communauté de communes du Briançonnais fournit à Dexia Crédit Local les éléments que les deux parties jugent d'un commun accord nécessaires à l'élaboration des actions (Budget Primitif, Budget Supplémentaire, Compte Administratif, Débat d'Orientation Budgétaire, Etats fiscaux, données sur les satellites, ...).

La Communauté de communes du Briançonnais s'engage à ne pas diffuser les documents à caractère confidentiel qui lui seront remis par Dexia Crédit Local. Et Dexia Crédit Local de même s'engage à ne pas diffuser les documents à caractère confidentiel qui lui seront remis par la Communauté de communes du Briançonnais.

## **Titre VI- SYNTHESE DU PLANNING**

Le calendrier prévisionnel des rendez-vous, déterminé d'un commun accord entre la Communauté de communes du Briançonnais et Dexia Crédit Local est ainsi le suivant :



## **SIGNATURES**

Fait en 2 exemplaires originaux

Pour ..... :  
A ....., le  
Nom et qualité du signataire :  
Cachet et signature

Pour Dexia Crédit Local :  
A ....., le 08/04/2009  
Nom et. qualité du signataire :  
Signature :

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous vous informons que les informations nominatives contenues dans la Convention font l'objet d'un traitement informatisé déclaré à la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL). Pour les informations qui vous concernent, vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification auprès de Dexia Crédit Local.

## PLAN D'ACTION DE LA CONVENTION

Les études et analyses convenues ensemble seront présentées en présence des interlocuteurs désignés d'un commun accord et aux dates prévisionnelles ci-après :

Analyse financière et budgétaire	Date prévisionnelle	Interlocuteurs Communauté de communes du Briançonnais	Interlocuteur Dexia Crédit Local
Étude rétrospective			
Étude prospective			
Gestion de la dette	Date prévisionnelle	Interlocuteurs Communauté de communes du Briançonnais	Interlocuteur Dexia Crédit Local
Rapport de l'encours			
Bilan financier			
Bilan de la convention	Date prévisionnelle	Interlocuteurs Communauté de communes du Briançonnais	Interlocuteur Dexia Crédit Local